Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - PV COMPLET

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES
Pôle des Assemblées
Suivi par Vanessa BOUCHET

Réunion du
conseil communautaire
du 22 mars 2023 à 18h30

Présents :
Commune d'AMBILLY :
Mathelier Guillaume (à compter du point 3), Gilet Laurent, Le Goc Bertilla,

Mathelier Guillaume représenté par Gilet Laurent (jusqu'au point 2 inclus),

Commune d'ANNEMASSE :
Dupessey Christian (à compter du point 13), Bouché Maryline, Boucher Michel, Burgniard Robert, Lebeau-Guillot Nicolas (à compter du point 2), Louiza Lounis, Mehdi Amine, Saillet Mylène, Sauge Pascal, Djadel Djamel (jusqu'au point 31 inclus), Loiseau Matthieu, Mayca Pascale,

Dupessey Christian représenté par Gabriel Doublet (jusqu'au point 12 inclus),
Aebischer Christian représenté par Lebeau-Guillot Nicolas (à compter du point 2),
Lachenal Dominique représentée par Boucher Michel,
Julien Beauchot représenté par Louiza Lounis,
Valette-Gurrieri Géraldine représentée par Loiseau Matthieu,
Djadel Djamel représenté par Pascale Mayca (à compter du point 32),

Commune de BONNE :
Cheminal Yves, Teppe-Roguet Marie-Claire,

Commune de CRANVES-SALES :
Barges-Delattre Marion, Anthonioz Rossiaux Claude (à compter du point 2),

Boccard Bernard représenté par Barges-Delattre Marion,
Clerc Paulette représentée par Anthonioz Rossiaux Claude (à compter du point 2),

Commune d'ETREMBIERES :
Martin Anny, Vouillot Jean-Michel,

Commune de GAILLARD :
Anchisi Nadège, Blouin Antoine, Maitre Odette, Favrelle Anne,

Bosland Jean-Paul représenté par Blouin Antoine,
Vincent Isabelle représentée par Anchisi Nadège,

Commune de JUVIGNY :
Maire Denis,

Commune de LUCINGES :
Soulat Jean-Luc,

Commune de MACHILLY :
Plagnat-Cantoreggi Pauline,

Commune de SAINT-CERGUES :
Doublet Gabriel, Cottet Danielle,

Charvet Yannick représenté par Cottet Danielle,

Commune de VETRAZ-MONTHOUX :
Antoine Patrick, Belmas Jean-Pierre, Feneul Véronique, Pellier Pascale,

Collot Michel représenté par Pellier Pascale,

Commune de VILLE-LA-GRAND :
Jacquier Nadine, Laperrousaz Maurice, Letessier Alain, De Chiara Daniel,

Milleret Marie-Jeanne représentée par Jacquier Nadine,

Excusés :
Liermier François, Ayeb Ines, Limam Chadia, Villari Sophie, Chaleil-Dos-Ramos kévin, Passaquay Stéphane, Deguin Joanny.

Assistent également :
Mesdames Mélanie Béné, Vanessa Bouchet, Aline Coehlo, Laura Jusserand, Julie Maraux,
Messieurs Jean-Paul Costaz, Pierre-Jean Crastes, Alain Farine, Stéphane Salvatgé.

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE....5

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRECEDENT....5

III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU....5

IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT....7

V. DELIBERATIONS DU CONSEIL....10

A) DIRECTION DES FINANCES, DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ÉVALUATION....11

1 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE), TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI....11

2 - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION SUR LE FONCIER BÂTI....11

3 - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES....13

4 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES....14

5 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET EAU....14

6 - REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT....15

7 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT....16

8 - SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AUX SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE - TRAITEMENT DES MICROPOLLUANTS - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT....16

9 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES....18

10 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES....18

11 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET TRAMWAY....18

12 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS.....19

13 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL.....19

14 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA TELERELEVE DES COMPTEURS D'EAU.....20

15 - CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LES RESEAUX D'EAU LIES AUX TRAVAUX DE LA PHASE 2 DU TRAMWAY.....20

16 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LES TRAVAUX AZOTE.....21

17 - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE TRAITEMENT DES MICROPOLLUANTS.....22

18 - CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT LIES AUX TRAVAUX DE LA PHASE 2 DU TRAMWAY.....22

19 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA REALISATION DU PROJET GRANFORMA IFSI.....23

20 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE SYSTEME BILLETIQUE INTEROPERABLE POUR LE RESEAU TAC.....23

21 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UNE VOIE VERTE.....25

22 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA VIARHONA.....26

23 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR L'AMENAGEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE ENTRE LA GARE D'ANNEMASSE ET BONNE.....26

24 - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA REALISATION DE L'EXTENSION DE LA LIGNE DE TRAMWAY TRANCHE 1 MOELLESULAZ RUE DU PARC.....27

25 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA PHASE 2 DE LA REALISATION DE L'EXTENSION DE LA LIGNE DE TRAMWAY.....27

26 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) AIDES A LA PIERRE - PARC PUBLIC.....29

27 - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA MAISON DES SOLIDARITES.....30

28 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE CONTOURNEMENT DE VILLE-LA-GRAND ET LE PONT NEUF.....30

29 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL.....31

30 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA REALISATION D'UN GYMNASE A VETRAZ MONTHOUX.....31

31 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES GYMNASES.....32

B) SERVICE POLITIQUES PARTENARIALES.....34

32 - GROUPEMENT LOCAL DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE POUR L'EXPLOITATION DU TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE - ELECTION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT.....34

C) DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE.....35

33 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE ANNEMASSE AGGLO ET LA MISSION LOCALE DU GENEVOIS POUR LA PERIODE 2023-2025.....35

D) DIRECTION DES MOBILITÉS.....38

34 - PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE POUR LE PROJET VIARHÔNA 38
E) DIRECTION DES RICHESSES HUMAINES 41
35 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS 41
VI. QUESTIONS DIVERSES 42

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités locales, le conseil communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres.
Madame Nadège ANCHISI, qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRECEDENT

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 22 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Délibérations prises par le bureau communautaire dans le cadre de la délégation d'attributions accordée par le conseil communautaire par délibération du 13 octobre 2021

Bureau du 31 janvier 2023

N° BC-2023-0005 télétransmise le 2 février 2023 en Préfecture
Convention Territoriale Globale avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF) – Approbation :
- d'une convention d'objectif entre Annemasse Agglo et la CAF pour la réalisation d'un diagnostic territorial (préalable requis pour s'inscrire dans la démarche de financement par la CAF d'initiatives en faveur de la jeunesse),
- des conventions financières à intervenir entre Annemasse Agglo et 11 communes du territoire fixant les modalités de remboursement par ces dernières à Annemasse Agglo en charge du diagnostic de territoire (dont la réalisation sera confiée à un prestataire extérieur).

N° BC-2023-0006 télétransmise le 2 février 2023 en Préfecture
Approbation de conventions avec les communes concernées pour la mise en place de mesures compensatoires prescrites dans le cadre de l'étude d'impact de la réalisation du collège de Vétraz-Monthoux : renaturation et gestion conservatoire sur 30 ans de la Géline sur Vétraz-Monthoux, gestion écologique de prairies et de fauche sur Annemasse, restauration et gestion écologique d'une prairie humide sur Cranves-Sales, restauration et gestion conservatoire sur 30 ans d'une friche sur Cranves-sales et d'un ancien site de cross sur Vétraz-Monthoux. Coût estimé à 220 000 € pour 2023 et 2024, coût du suivi écologique à hauteur de 200 000 € pour les 5 premières années, puis 300 000 € les 25 dernières années.

Bureau du 7 février 2023

N° BC-2023-0007 télétransmise le 9 février 2023 en Préfecture
Approbation d'une convention avec Conseil Savoie Mont Blanc portant soutien a la lecture publique sur le territoire intercommunal pour la période 2022-2027 via l'accès aux services de Savoie-biblio (prêt de documents et d'outils d'animation, ressources numériques, formations, etc.).

Bureau du 21 février 2023

N° BC-2023-0008 télétransmise le 23 février 2023 en Préfecture
Renouvellement de l'adhésion d'Annemasse Agglo au réseau des Centres Villes Durables et de l'Innovation via l'Association « Centre Ville en Mouvement » pour l'année 2023 et un montant de 1 500 €.

N° BC-2023-0009 télétransmise le 23 février 2023 en Préfecture
Mise en place de la simplification du geste de tri au niveau national au 1er janvier 2023 – Approbation d'une convention financière avec le SIVALOR prévoyant une indemnisation en faveur d'Annemasse Agglo (900 €HT par semaine) en dédommagement d'un surcoût de redirection temporaire des flux vers un quai de transfert à Bons-en-Chablais du 1er au 20 janvier 2023.

N° BC-2023-0010 télétransmise le 23 février 2023 en Préfecture
Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'entente « Arve Pure 2022 » visant à réduire les émissions de micropolluants – Prolongation de l'opération jusqu'au 30 juin 2023 (au lieu du 31 décembre 2022), soit la même échéance que le « Contrat global du bassin de l'Arve » et prévoyant une contribution 2023 d'un montant de 8 284,96 €.

N° BC-2023-0011 télétransmise le 23 février 2023 en Préfecture
Délibération fixant les modalités d'organisation des élections des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et à la Commission Consultative Paritaire (CCP) (scrutin par voie électronique du 31 mars au 4 avril 2023).

Bureau du 28 février 2023

N° BC-2023-0012 télétransmise le 2 mars 2023 en Préfecture
Attribution d'une subvention de 31 000 € à Initiative Genevois (association œuvrant en faveur des créateurs/repreneurs d'entreprises), soit 1 000 € par projet financé sur le territoire en 2022.

N° BC-2023-0013 télétransmise le 2 mars 2023 en Préfecture

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mutualisation du service commun Système d'Information Géographique (SIG) à intervenir entre Annemasse Agglo et les 12 communes ayant pour objet d'ajuster et simplifier les modalités de refacturation du coût du service et d'optimiser les conditions de pilotage et de suivi.

IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Décisions prises par le président dans le cadre de la délégation d'attributions accordée par le conseil communautaire par délibération du 13 octobre 2021

D-2023-0028 télétransmise en préfecture le 31 janvier 2023
Décision d'ester en justice auprès de la cour administrative d'appel de Lyon dans le cadre d'un recours formulé par un agent contre son arrêté de suspension.

D-2023-0029 télétransmise en préfecture le 31 janvier 2023
Signature d'une convention d'occupation précaire consentie à titre gratuit à l'association ADTP pour un local de 705 m² situé Espace Claudius Vuargnoz et pour une durée de 3 mois maximum à compter du 25 janvier 2023 dans l'attente de la rédaction du bail commercial.

D-2023-0030 télétransmise en préfecture le 31 janvier 2023
Cité de la Solidarité Internationale – Approbation de l'avenant n°5 au bail civil à intervenir avec l'ONG Yelen pour la location du bureau n°8 et de la place de parking situés 13, avenue Emile Zola à Annemasse pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 et moyennant un loyer mensuel de 247,10 € TTC.

D-2023-0031 télétransmise en préfecture le 31 janvier 2023
Dans le cadre de la vocation sociale d'Annemasse Agglo en faveur des gens du voyage sédentarisés, signature de l'avenant n° 5 au bail d'occupation précaire du logement sis 162 route des Alluaz à Bonne mis à disposition par la commune de Bonne pour un loyer mensuel de 474,61 € pour une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2023.

D-2023-0032 télétransmise en préfecture le 31 janvier 2023
Logement en colocation sis 2B, avenue de Verdun à Annemasse – Approbation d'une convention d'occupation précaire à intervenir avec M. MARZI pour la location de la chambre n°2 du 26 janvier 2023 au 31 août 2023 et moyennant une redevance d'occupation mensuelle fixée à 201,00 €TTC.

D-2023-0033 télétransmise en préfecture le 31 janvier 2023
Attribution du marché relatif aux travaux de création d'une piste d'accès provisoire située à Saint Cergues (Route des Tattes - Route des Dombres - Route de Montauban) à la société SOGEA pour un montant de 159 370 €HT.

D-2023-0034 télétransmise en préfecture le 31 janvier 2023
Dans le cadre du marché subséquent relatif aux travaux d'entretien et de réparation des poteaux incendie, attribution du lot n°4 « création, extension, dévoiement et renouvellement » à la société DECREMPS pour un montant de 94 289 €HT.

D-2023-0035 télétransmise en préfecture le 31 janvier 2023
Signature d'un avenant n°1 au marché relatif à la maîtrise d'œuvre de l'opération de réaménagement de locaux pour le relogement de la Maison de la Justice et du Droit venant acter le changement de dénomination d'un membre titulaire du marché : les sociétés CHASSAGNE et DELÉTRAZ ARCHITECTURE deviennent la société AALSO SARL.

D-2023-0036 télétransmise en préfecture le 6 février 2023
Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques – Signature d'un contrat de maintenance du système de gestion de base de données ORACLE pour l'année 2023 et un montant de 19 812,47 €HT.

D-2023-0037 télétransmise en préfecture le 6 février 2023
Approbation de l'avenant n°1 au marché de prestations d'élagage, d'abattage, de dessouchage et de débroussaillage en terrain accidenté sur le territoire d'Annemasse Agglo venant acter le changement de dénomination du titulaire du marché : la société GUIGONNAT ELAGAGE devient la société PROGROMME.

D-2023-0038 télétransmise en préfecture le 6 février 2023

Gestion des archives – Renouvellement contrat de maintenance du logiciel MNESYS avec la société NAONED pour une période d'1 an reconductible 3 fois et un montant de 2 934 €HT.

D-2023-0039 télétransmise en préfecture le 6 février 2023
Attribution du marché de services relatif à l'élaboration du Plan Mobilité 2025-2035 d'Annemasse Agglo au groupement CITEC/NALISSE/INTERFACE TRANSPORT/PROFIL ETUDES pour un montant forfaitaire de 121 150 €HT.

D-2023-0040 télétransmise en préfecture le 7 février 2023
Attribution du marché relatif à l'étude de fonctionnement et modélisation de la Nappe d'Arthaz au groupement BURGEAP et RAMPA pour un montant de 377 810 €HT.

D-2023-0041 télétransmise en préfecture le 7 février 2023
Approbation de l'avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de clés électroniques avec gestion centralisée venant acter la nouvelle dénomination du titulaire du marché : la société LOCKEN SERVICES devient la société ISEO FRANCE.

D-2023-0042 télétransmise en préfecture le 7 février 2023
Approbation de l'avenant n°1 pour des travaux de réalisations d'un tronçon de la Voie Verte entre le collège et la rue du Beulet à Cranves Sales confiés à la société COLAS venant acter la réalisation de prestations complémentaires non prévues au marché initial pour un montant de 5 640 €HT et portant à 88 603,19 €HT le nouveau montant du marché.

D-2023-0043 télétransmise en préfecture le 7 février 2023
Salles de formation GRAND FORMA – Approbation de l'avenant n°2 de prolongation de la convention d'occupation temporaire conclue avec l'organisme de formation GALAXIE 5 (G5) pour une durée allant du 13 novembre 2022 au 31 décembre 2023 selon les tarifs de location de salles en vigueur.

D-2023-0044 télétransmise en préfecture le 7 février 2023
Signature d'une convention d'occupation temporaire concernant les locaux du Bâtiment Thermoz situés au 7 rue des Chasseurs à Ville-la-Grand consentie à titre gratuit à l'Association des Restaurants du Cœur pour une durée de 8 jours à compter du 3 mars 2023 pour le stockage temporaire de leurs denrées.

D-2023-0045 télétransmise en préfecture le 7 février 2023
Cession gratuite des terrains d'emprise de la zone des 3 noyers situés chemin de Servette à Vétraz-Monthoux (923 m² de délaissés de voirie) au profit de la commune de Vétraz-Monthoux.

D-2023-0046 télétransmise en préfecture le 15 février 2023
Décision d'ester en justice auprès du tribunal judiciaire de Thonon-les-Bains dans le cadre d'un recours formulé par un usager de l'eau contestant sa facturation.

D-2023-0047 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Approbation de l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux d'aménagement, de renforcement des réseaux humides et d'enfouissement de réseaux secs de la rue des Belosses à Ambilly et Gaillard venant acter la nouvelle dénomination du titulaire du marché : la société EUROVIA ALPES devient EUROVIA Alpes Agence SER SEMINE.

D-2023-0048 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Travaux d'agrandissement de la structure artificielle d'escalade du gymnase Romain Baz à Annemasse – Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du dispositif d'aides en faveur des équipements sportifs à hauteur de 30 % du coût des travaux, soit 56 061,20 €HT.

D-2023-0049 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Dévoiement des canalisations d'eau potable sises chemin de la fondue, rue du Bourgeau et route de la gare à Saint Cergues – Approbation de l'avenant n°1 au lot n°2 « Enrobés » confié à EIFFAGE CENTRE EST venant acter la réalisation de prestations complémentaires non prévues au marché initial pour un montant de 23 934,60 €HT et portant à 57 579,60 €HT le nouveau montant du marché.

D-2023-0050 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable rue des Allobroges et rue Ampère à Annemasse – Approbation de l'avenant n°1 au lot n°1 « Terrassement – Canalisations » confié à BENEDETTI GUELPA venant acter la réalisation de prestations complémentaires non prévues au

marché initial pour un montant de 17 463,79 €HT et portant à 134 429,62 €HT le nouveau montant du marché.

D-2023-0051 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Travaux relatifs à l'extension de la ligne 17 du tramway Lancy Pont Rouge / Annemasse Les Glières – Attribution de la mission « assistance au recrutement de personnel en insertion » à la société INNOVALES pour un montant de 3 965 €HT.

D-2023-0052 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Approbation de l'avenant n°1 au contrat d'abonnement au réseau de chaleur de la Maison BUTOR confié à la société FORESTENER venant acter l'intégration du Manoir du Livre et par conséquent l'augmentation de 44 000 €HT du marché en cours pour la durée du contrat, soit jusqu'au 22 mars 2028.

D-2023-0053 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Attribution du marché de service juridique d'assistance et de conseil en droit de l'urbanisme et en droit de l'urbanisme commercial pour la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale d'Annemasse Agglo au Cabinet ADDEN AVOCATS pour un montant maximum de commande de 39 000 €HT.

D-2023-0054 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Travaux d'optimisation de la capacité de traitement du « digesteur 3000 » de l'usine de dépollution Ocybèle – Approbation de l'avenant n°1 au lot n°1 "vidange du digesteur" confié à la société ASTRADEC venant acter des modifications, notamment sur les quantités traitées, représentant une augmentation de 9 528 €HT, portant ainsi le montant du marché à 323 128 €HT.

D-2023-0055 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Travaux d'assainissement et d'eau potable rues du Vieux Moulin et des Capites Crozet à Ville-la-Grand – Approbation de l'avenant n°1 au lot n°2 « Enrobés » confié à COLAS FRANCE venant acter la réalisation de prestations complémentaires non prévues au marché initial pour un montant de 9 143,60 €HT et portant à 98 595,60 €HT le nouveau montant du marché.

D-2023-0056 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux de remplacement du gazomètre et de ses équipements connexes de l'usine de dépollution Ocybèle venant diminuer le montant du marché initial de 496 €HT (prestations devenues inutiles), portant ainsi le nouveau montant à 78 765 €HT.

D-2023-0057 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Ressources Humaines – Marché relatif au projet de migration de gestion des temps et fonctionnalités SIRH confié à la société BODET SOFTWARE – Modification de la Décision D_2022_0357 du 19 décembre 2022 pour erreur dans le montant du marché : 135 814 €HT et non 125 360 €HT.

D-2023-0058 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Attribution du marché de travaux d'isolation d'un local destiné au dégrilleur de la station d'épuration de Cranves-Sales à la société MAURIO INDUSTRIE pour un montant de 52 449 €HT.

D-2023-0059 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Attribution du marché de travaux de désodorisation de la station d'épuration de Cranves-Sales au groupement SOURCES FRANCE EST/MAURIO pour un montant de 75 555 €HT.

D-2023-0060 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Approbation du versement de la prime chauffage bois d'Annemasse Agglo -prime classique- de 1 000 € pour le remplacement d'appareil de chauffage au bois non performant pour 4 bénéficiaires (M. BERCHET, M. MERMET, Mme VIRY, M. et Mme TIBERGIEN).

D-2023-0061 télétransmise en préfecture le 13 février 2023
Approbation du versement de la prime chauffage bois d'Annemasse Agglo -prime modeste- de 2 000 € pour le remplacement d'appareil de chauffage au bois non performant pour 1 bénéficiaire (M. BENDJOUYA).

D-2023-0062 télétransmise en préfecture le 14 février 2023
Approbation de l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de rénovation du réservoir d'eau potable "les Crottes" et reprise de l'hydraulique "chalet de Fiol" confié à la société BESSON venant acter la

réalisation de prestations complémentaires non prévues au marché initial pour un montant de 1 191 €HT et portant à 32 078 €HT le nouveau montant du marché.

D-2023-0063 télétransmise en préfecture le 14 février 2023
Travaux d'assainissement et d'eau potable rue de Vernand Annemasse – Approbation de l'avenant n°1 au lot n°1 « Terrassement - génie civil » confié à BENEDETTI GUELPA venant acter la réalisation de prestations complémentaires non prévues au marché initial pour un montant de 27 654,65 €HT et portant à 1 823 585,10 €HT le nouveau montant du marché.

D-2023-0064 télétransmise en préfecture le 20 février 2023
Cession de 3 VTT (Vélos Tout Terrain, années 2007 et 2008) affectés au service mutualisé de la police municipale intercommunale pour un montant de 90 euros – Approbation de la sortie de ces biens de l'inventaire du budget principal.

D-2023-0065 télétransmise en préfecture le 20 février 2023
Cession d'outillages affectés au service garage pour un montant de 583,34 € – Approbation de la sortie de ces biens de l'inventaire du budget des Transports Urbains.

D-2023-0066 télétransmise en préfecture le 20 février 2023
Décision d'ester en justice auprès de la cour administrative d'appel de Lyon dans le cadre d'un recours formulé par une copropriété au sujet de l'entretien d'un surpresseur d'eau potable.

D-2023-0067 télétransmise en préfecture le 23 février 2023
Fonctionnement de l'Accueil de Jour de l'Agglomération Annemassienne au titre de l'exercice 2023 – Sollicitation de subventions auprès des services de l'État (146 620 € au titre de l'accompagnement des publics en précarité) et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (153 000 € au titre de l'accompagnement des publics RSA) conformément aux conventions financières établies avec Annemasse Agglo.

D-2023-0068 télétransmise en préfecture le 23 février 2023
Campagne d'affichage de l'ensemble des projets d'Annemasse Agglo 2023 – Signature d'un deuxième contrat d'affichage annuel sur supports urbains avec la société JCDECAUX (actant une deuxième semaine par mois) pour un montant annuel de 5 000 €HT.

D-2023-0069 télétransmise en préfecture le 24 février 2023
Renouvellement du contrat de maintenance pour le logiciel TOPKAPI (supervision des équipements techniques eau et assainissement) avec la société AREAL pour une durée de 3 ans et un montant annuel de 12 307,602 €HT.

V. DELIBERATIONS DU CONSEIL

A) DIRECTION DES FINANCES, DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ÉVALUATION

1 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE), TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Dans le cadre de l'examen du budget primitif Principal 2023, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur les taux d'imposition.

Un maintien des taux de fiscalité directe pour l'exercice 2023 est proposé de la manière suivante :
- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 23.80 %,
- Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 2.82 %.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE MAINTENIR pour 2023 les taux de fiscalité tels que présentés ci-dessus.

2 - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION SUR LE FONCIER BÂTI

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

L'analyse financière prospective du budget principal communautaire a mis en avant une faiblesse de l'épargne. Cette dernière découle de différents facteurs comme la contribution au redressement des finances publiques mise en œuvre sur la période 2014-2017 ou plus récemment de la crise sanitaire et du retour de l'inflation qui l'accompagne et de l'augmentation du prix de l'énergie (avec un niveau de prestation inchangé).

Cette tendance risque de s'accentuer dans un avenir proche avec la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux de la Communauté d'Agglomération. Celui-ci ne pourra être réalisé qu'au prix d'un recours massif à l'endettement ne laissant que peu de place aux incertitudes pouvant se présenter. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de pouvoir se positionner quant à une évolution de la pression fiscale. Pour rappel, la Communauté d'Agglomération vote annuellement un taux de fiscalité sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB). Elle fixait également librement jusqu'en 2019 un taux de taxe d'habitation.

Depuis la fin de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales, le taux de foncier bâti est devenu la référence pour relever le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). Il est nécessaire de moduler le taux de la taxe sur le foncier bâti pour être en mesure de relever le taux de la THRS.

A date, Annemasse agglo a un taux de TFPB à 0% (seul une cinquantaine d'EPCI ont un taux de TFPB nul).
Il est proposé d'augmenter le taux de la TFPB à 0.5% afin de pouvoir doubler le montant de la THRS, afin d'équilibrer la section de fonctionnement, de dégager une épargne et maintenir le niveau d'investissement prévu au PPI.

Gabriel Doublet *explique qu'un long travail budgétaire a été mené ces derniers mois au sein des services, du Bureau Communautaire et de la Commission Finances. En effet, avec d'une part l'amoindrissement progressif des excédents et, d'autre part, le contexte inflationniste actuel, il convient de trouver un nouvel équilibre avec la recherche de recettes supplémentaires. Les mesures fiscales proposées ce soir constituent le levier à actionner afin de dégager l'épargne suffisante, à*

savoir 2 millions d'euros, pour mener à bien les investissements à venir. Le but est de faire porter l'effort fiscal sur les résidences secondaires via la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Pour ce faire, il convient d'actionner un autre levier : la taxe sur le foncier bâti, fixée jusqu'à présent à 0%. Il est donc proposé de fixer ce taux à 0,5% avant de doubler la THRS. A noter qu'il reste une incertitude sur le montage fiscal. En effet, les services fiscaux n'ont pas affirmé avec certitude que les deux leviers pouvaient être utilisés de manière simultanée. Ces derniers pourraient préconiser un doublement de la THRS dans un second temps, à savoir l'année prochaine.

***Le Président** précise qu'avec l'augmentation des bases de l'Etat de 7,2%, l'effort supporté par les propriétaires sera de 50 euros, dont 5 à 9 euros pour Annemasse Agglo.*

***Yves Cheminal** souligne un « mauvais signal » envoyé aux personnes employées au SMIC ainsi qu'aux retraités à faibles revenus. Il explique que les retraités du territoire n'ont pas tous des revenus élevés et sont déjà largement sollicités par ailleurs -certains d'entre eux sont d'ailleurs contraints de faire des prêts pour engager des travaux de rénovation énergétique.*
Il aurait préféré repousser certains projets dont l'intérêt communautaire n'est pas évident à ses yeux et rappelle que lors de son arrivée à Annemasse Agglo, le nombre d'agents était de 300 contre environ 600 à l'heure actuelle.

***Gabriel Doublet** explique avoir enjoint à plusieurs reprises les membres du Bureau à formuler des propositions sur les projets à revoir à la baisse.*
*Sur la masse salariale, **le Président** répond qu'elle est justifiée au vu des nombreuses compétences exercées par l'agglomération. Les services travaillent actuellement à flux tendu.*
Concernant la fiscalité, il fait état de taux plutôt bas en comparaison de ceux pratiqués dans les autres EPCI voisins développant moins de compétences : 2,39% sur Thonon-Agglo, 2,65% en Pays d'Abondance et 5,39% dans le Haut-Chablais.

***Pascale Pellier** adhère à la position d'**Yves Cheminal**. Pour elle, la question fiscale se pose tardivement, les dossiers étant d'ores et déjà bien engagés. Elle s'interroge sur l'assurance de ne pas faire augmenter ce taux pour les années à venir ainsi que sur le bouclage du budget 2023 dans le cas où le doublement de la THRS (3/4 des recettes attendues) ne soit pas validé cette année.*

*Sur cette dernière question, **Gabriel Doublet** se veut rassurant et indique que le montage fiscal sur 2 ans est réalisable à l'échelle du PPI (plan pluriannuel d'investissement). Il ajoute que la réflexion sur la révision de la fiscalité est menée depuis plusieurs mois et que l'amoindrissement des excédents est évoqué chaque année devant cette assemblée.*

*Concernant la remarque d'**Yves Cheminal** sur les contraintes des retraités dans leurs travaux énergétiques, **Jean-Luc Soulat** rappelle qu'une partie du budget d'Annemasse Agglo répond aux enjeux du réchauffement climatique, dont des aides en faveur des personnes concernées par les « passoires thermiques ». C'est parce qu'il y a urgence climatique que le budget est ambitieux, conclue-t-il.*

***Gabriel Doublet** souligne que les propriétaires sont désormais par ailleurs exonérés de taxe d'habitation.*

*Après appel au vote, **Valette Gurrieri, Pascale Mayca, Pascale Pellier, Yves Cheminal, Michel Collot, Djamel Djadel et Mathieu Loiseau** votent contre. Pas d'abstention.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
Pour :42
Contre :7

DECIDE :

D'APPROUVER l'augmentation du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 0,5 % à compter de l'exercice 2023.

3 - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

L'analyse financière prospective du budget principal communautaire a mis en avant une faiblesse de l'épargne. Cette dernière découle de différents facteurs comme la contribution au redressement des finances publiques mise en œuvre sur la période 2014-2017 ou plus récemment de la crise sanitaire et du retour de l'inflation qui l'accompagne.

Cette tendance risque de s'accentuer dans un avenir proche avec la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux de la communauté d'agglomération. Celui-ci ne pourra être réalisé qu'au prix d'un recours massif à l'endettement ne laissant que peu de place aux incertitudes pouvant se présenter. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de pouvoir se positionner quant à une évolution de la pression fiscale. Pour rappel, la communauté d'agglomération vote annuellement un taux de fiscalité sur la cotisation foncière des entreprises, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Elle fixait également librement jusqu'en 2019 un taux de taxe d'habitation.
Depuis la réforme de la taxe d'habitation qui a débuté au 1er janvier 2020, elle ne disposait plus de la capacité à fixer le taux de taxe d'habitation. Désormais, la part principale de taxe d'habitation étant définitivement supprimée, la communauté d'agglomération retrouve au 1er janvier 2023 la capacité de fixer le taux de taxe d'habitation mais sur la seule part des résidences secondaires.

Annemasse agglo se caractérise pour rappel par une forte pression foncière et un déséquilibre avéré entre l'offre et la demande de logements. A ce titre, le territoire est reconnu depuis 2013 comme une zone en tension par l'Etat qui le soumet à la taxe sur les locaux vacants dont il perçoit directement la recette annuellement. Le fait d'être soumis à la taxe sur les locaux vacants permet aux communes du territoire d'instituer la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires jusqu'à 60%. Sur notre territoire, la totalité des communes à l'exception de la Bonne a mis en œuvre cette majoration. Il est actuellement dénombré plus de 5 000 résidences secondaires sur notre territoire.

Dans une logique de renforcer les actions déjà engagées par l'Etat et nos communes s'agissant de la recherche de réduction des tensions immobilières, Annemasse Agglomération souhaite relever le taux de sa taxe d'habitation sur les résidences secondaires dès 2023 de 8,34 % à 16,68 %. L'augmentation de la fiscalité se justifie par la nécessité de trouver de nouvelles ressources afin de maintenir les projets tels que prévus au PPI.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
Taux de THRS	7,10%	8,34%	8,34%	8,34%	8,34%	8,34%	16,68%

*Sous réserve d'approbation par le conseil communautaire

Yves Cheminal *explique que sur la centaine de résidences secondaires que compte la Commune de Bonne, la moitié peut être comptabilisée en « lits froids ». L'autre moitié, qui profite de son habitation secondaire en tant que maison de vacances, subira injustement l'augmentation selon lui.*

Après appel au vote, ***Valette Gurrieri, Pascale Mayca, Yves Cheminal et Mathieu Loiseau*** *votent contre. Pas d'abstention.*

Michel Boucher *salue la cohérence de la minorité d'Annemasse (votant contre les deux mesures, l'une n'allant pas sans l'autre).*

Pascale Pellier *justifie son vote favorable en indiquant que cette mesure ne vise pas les mêmes contribuables, contrairement à la taxe sur le foncier bâti qui cible les propriétaires dont des personnes à faibles revenus.*

Anne Favrelle *formule une pensée pour les 20% de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Ces personnes ne sont pas propriétaires fonciers et « nous sommes là pour les aider » dit-elle.* ***Amine Mehdi*** *la rejoint et rappelle que selon leurs revenus fiscaux, les propriétaires peuvent solliciter des exonérations de taxes.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
Pour :45
Contre :4

DECIDE :

D'APPROUVER le doublement du taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires soit un taux à 16,68 % à compter de l'exercice 2023.

4 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Annemasse Agglo dispose de la compétence « Ordures Ménagères ». Lorsque l'EPCI institue la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), en application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, il lui appartient de fixer chaque année le taux applicable.

Dans le cadre de l'examen du budget primitif du budget ordures ménagères 2023, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur les taux d'imposition.

A titre indicatif, l'évolution du taux de TEOM de 2013 à 2022 s'établit de la manière suivante :

				2016						
Evolution du taux de TEOM	7,86 %	7,86 %	7,86 %	7,86 %	7,86 %	7,86 %	7,86 %	7,86 %	8.50%	9.14%

Un maintien du taux la taxe d'enlèvement des ordures ménagées pour l'exercice 2023 est proposé, soit un taux de 9,14 %.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE MAINTENIR le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2023 en le fixant à 9.14 %.

5 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET EAU

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2023 du budget Eau.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le budget primitif 2023 du budget Eau équilibré à :

Section de fonctionnement	13 554 625,00€
Section d'investissement	8 914 838,00 €

6 - REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'instruction financière et comptable M49 applicable aux service industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement,

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et l'Assemblée peut procéder à la reprise anticipée du résultat.

Le compte administratif du budget de l'assainissement et le compte de gestion n'ayant pas encore été adoptés, il est proposé à l'Assemblée de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2022 lors du vote du budget primitif 2023 de la manière suivante :

Résultat global de la section d'exploitation :	**9 106 924,86 €**
Dont section eaux pluviales	329 008,46 €
Dont section eaux usées	8 777 916,40 €
Résultat global de la section d'investissement :	**- 1 973 656,73 €**
Dont section eaux pluviales	3 162,64 €
Dont section eaux usées	- 1 976 819,37 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	**1 493 172,77 €**
Dont section eaux pluviales	693 338,85 €
Dont section eaux usées	799 833,92 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	**1 452 105,00 €**
Dont section eaux pluviales	778 033,00 €
Dont section eaux usées	674 072,00 €

Résultat final
Section eaux pluviales
Fonctionnement : 329 008,46 €
Investissement après reprise des restes à réaliser : 3 162,64 € - 693 338,85 € + 778 033 € = **87 856,79 €**

Section eaux usées
Fonctionnement : 8 777 916,40 €
Investissement après reprise des restes à réaliser : - 1 976 819,37 € - 799 833,92 € + 674 072,00 € = **- 2 102 581,29 €**

Besoin de financement de la section d'investissement :
La section eaux pluviales est globalement excédentaire et ne nécessite pas d'affectation du résultat.

Pour la partie eaux usées, dont la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 2 102 581,29 €, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
- en réserves réglementées en recettes au compte 193,50 €

1064 :

- en autres réserves au compte 1068 :	2 102 387,79 €
Total	**2 102 581,29 €**

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé de reprendre par anticipation le résultat 2022 du budget de l'assainissement de la manière suivante :
- pour la section de fonctionnement en recettes au compte 002 pour 7 004 343,57 € (9 106 924,86 – 2 102 581,29 €)
- pour la section d'investissement en dépense au compte 001 pour 1 973 656,73 €.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER la reprise par anticipation du résultat 2022 au budget primitif 2023 de l'Assainissement :
- en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 pour 7 004 343,57 €,
- en dépenses de la section d'investissement au compte 001 pour 1 973 656,73 €.

7 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2023 du budget Assainissement, qui est établit avec d'une reprise anticipée du résultat 2022.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le budget primitif 2023 du budget Assainissement équilibré à :

Section de fonctionnement	19 632 468,11 €
Section d'investissement	24 207 546,50 €

8 - SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AUX SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE - TRAITEMENT DES MICROPOLLUANTS - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement,

Vu la convention relative à la coopération transfrontalière en matière de traitement des micropolluants entre la République et Canton de Genève, la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons (Annemasse Agglo) et les Services Industriels de Genève (SIG),

La convention visée ci-dessus a pour objet d'instituer une coopération transfrontalière afin d'assurer la mise en œuvre conjointe d'une mission de service public consistant à traiter les micropolluants résiduels présents dans les effluents des STEP d'Ocybèle en France et de Villette en Suisse, dans une seule installation de traitement des micropolluants située en Suisse et demeurant propriété de SIG, dans le respect des législations nationales et pour une protection durable des eaux transfrontalières.

La convention définit les conditions de coopération et les engagements réciproques des parties :

En ce qui concerne Annemasse Agglo, il s'agit de la réalisation sous maîtrise d'ouvrage et à ses frais exclusifs des ouvrages nécessaires pour conduire les effluents de la STEP Ocybèle jusqu'à la frontière franco-suisse. Ces ouvrages comprennent un poste de refoulement ainsi qu'une canalisation d'un linéaire de 600 mètres environ.

Engagements conjoints : Le SIG s'engage à réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'installation de traitement des micropolluants (notamment gros œuvre, le second œuvre et les équipements électromécaniques) et Annemasse Agglo à participer à cette réalisation conformément à la convention.

A ce titre, Annemasse Agglo participera au financement de ces ouvrages sous la forme d'une subvention d'équipement comptabilisée en section de fonctionnement et imputée au compte 6743 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49. Le montant de cette participation est estimé à 1 725 500 €. Annemasse Agglo s'acquittera de cette charge par acomptes successifs en fonction des appels de fonds adressés par SIG.

Gabriel Doublet *rappelle l'historique de ce projet de traitement transfrontalier des micropolluants (substances chimiques issues des activités humaines : industrie, agriculture, transports, construction, activités domestiques, etc.) à la station Suisse de la Villette. Une convention encadre les engagements des parties : Annemasse Agglo assure la réalisation des ouvrages nécessaires pour conduire les effluents de la STEP Ocybèle jusqu'à la frontière franco-suisse (poste de refoulement, canalisation d'un linéaire de 600 mètres environ) et participe financièrement à la réalisation de l'ouvrage de traitement -sur la base des volumes à traiter- et les SIG (Services Industriels de Genève) réalisent quant à eux l'installation de traitement des micropolluants et les canalisations de transfert sur le territoire Suisse.*

Le Président *précise que la participation d'Annemasse Agglo représente 1 725 500 € sur un coût total estimé à 14 M CHF. Il se félicite de la réalisation de cette opération vertueuse, exemplaire en matière de coopération transfrontalière et au niveau national, rappelant que seules 2 ou 3 stations d'épuration en France traitent ces substances.*

Yves Cheminal *souligne la mise en œuvre d'un beau projet, subventionné à hauteur de 75 % par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'équipement de 1 725 500 € pour le financement d'une partie des installations de traitement des micropolluants sous maîtrise d'ouvrage SIG,

D'IMPUTER cette subvention en section de fonctionnement au compte 6743 du budget de l'assainissement,

DE DIRE que les crédits sont prévus à cet effet au budget primitif 2023 de l'assainissement,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

9 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2023 du budget Ordures Ménagères.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le budget primitif 2023 du budget Ordures Ménagères équilibré à :

Section de fonctionnement	14 495 664,00 €
Section d'investissement	3 572 993,00 €

10 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2023 du budget Immobilier d'Entreprises.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le budget primitif 2023 du budget Immobilier d''Entreprises équilibré à :

Section de fonctionnement	2 300 556,00 €
Section d'investissement	3 494 351,00 €

11 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET TRAMWAY

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe Pignot

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2023 du budget Tramway.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le budget primitif 2023 du budget Tramway équilibré à :

Section de fonctionnement	3 917 946,00 €
Section d'investissement	6 236 297,00 €

12 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2023 du budget Transports Urbains.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le budget primitif 2023 du budget Transports Urbains équilibré à :

Section de fonctionnement	13 006 426,00 €
Section d'investissement	6 354 760,00 €

13 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe Pignot

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2023 du budget Principal.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le budget primitif 2023 du budget Principal équilibré à :

Section de fonctionnement	56 728 167,00 €

Section d'investissement	21 814 515,00 €

14 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA TELERELEVE DES COMPTEURS D'EAU

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération n° CC-2022-0038 en date du 23 mars 2022, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la télérelève des compteurs d'eau.

L'actualisation prévoit :
- Une nouvelle répartition des crédits de paiement
- La prolongation de la durée du programme due au retard dans le lancement du projet.

Années	Voté précédemment	BP 2023 Nouvelle proposition	Variations
2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2023	2 292 500,00 €	300 000,00 €	-1 992 500,00 €
2024	1 402 000,00 €	1 992 500,00 €	590 500,00 €
2025	1 059 500,00 €	1 402 000,00 €	342 500,00 €
2026	0,00 €	1 059 500,00 €	1 059 500,00 €
TOTAL	**4 754 000,00 €**	**4 754 000,00 €**	**0,00 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiement afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

15 - CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LES RESEAUX D'EAU LIES AUX TRAVAUX DE LA PHASE 2 DU TRAMWAY

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Dans le cadre des travaux sur le réseau de distribution d'eau potable liés aux travaux de la phase 2 du tramway, une autorisation de programme / crédit de paiement pour un montant de 2 810 000 € et d'une durée de 2 ans est créée sur le budget Eau au moment du vote du budget primitif 2023.

BP 2023

Années	Création de l'opération
2023	843 000,00 €
2024	1 967 000,00 €
TOTAL	**2 810 000, 00 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le financement des travaux sur le réseau de distribution d'eau potable liés aux travaux de la phase 2 du tramway conformément au tableau joint en annexe.

16 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LES TRAVAUX AZOTE

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération n°C-2015-0042 en date du 2 février 2015, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé les travaux permettant le traitement de l'azote à la STEP Ocybèle.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiement :

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2015-2020	10 803 784,05 €	10 803 784,05 €	0,00 €
2021	5 136 211,78 €	5 136 211,78 €	0,00€
2022	5 434 000,00 €	2 925 375,09 €	-2 508 624,91 €
2023	5 645 000,00 €	4 743 200,00 €	-901 800,00 €
2024	2 599 000,00 €	6 037 000,00 €	3 438 000,00 €
2025	82 004,17 €	54 429,08 €	-27 575,09 €
TOTAL	**29 700 000,00 €**	**29 700 000,00 €**	**0,00 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

17 - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE TRAITEMENT DES MICROPOLLUANTS

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération n°CC-2022-0039 en date du 23 mars 2022, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé l'autorisation de programme (APCP) pour le traitement des micropolluants.

Le montant total de l'opération prévu sur 3 années (de 2022 à 2024) représentait 3 811 000 € HT. Les crédits de paiement s'échelonnaient sur la durée prévisionnelle de réalisation du programme. Ce programme comprenait la contribution financière aux Services Industriels de Genève et la construction du collecteur.

Conformément à la nomenclature M49, le versement de la contribution financière aux Services Industriels de Genève, estimée à 1 725 500 €, doit être comptabilisé en fonctionnement.
La construction du collecteur, restant en investissement, sera gérée hors APCP.

L'autorisation de programme d'investissement n'étant plus nécessaire, le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur la clôture de cette APCP. Aucun mouvement n'a été comptabilisé sur cette APCP.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la clôture de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour le traitement des micropolluants.

18 - CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT LIES AUX TRAVAUX DE LA PHASE 2 DU TRAMWAY

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Dans le cadre des travaux sur les réseaux des eaux usées et des eaux pluviales liés aux travaux de la phase 2 du tramway, une autorisation de programme / crédit de paiement pour un montant de 5 094 000 € et d'une durée de 2 ans est créée sur le budget Assainissement au moment du vote du budget primitif 2023.

Années	BP 2023 Création de l'opération
2023	1 526 600,00 €
2024	3 567 400,00 €
TOTAL	**5 094 000, 00 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le financement des travaux sur les réseaux des eaux usées et des eaux pluviales liés aux travaux de la phase 2 du tramway conformément au tableau joint en annexe.

19 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA REALISATION DU PROJET GRANFORMA IFSI

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération n°C-2020-0041 en date du 26 février 2020, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le projet Grand Forma IFSI.

L'actualisation prévoit :
- Une augmentation du programme de 2 374 158,05 € due à l'augmentation du coût des travaux.
- Une nouvelle répartition des crédits de paiement.
- La prolongation de la durée du programme due à des retards imprévisibles sur le projet.

	Voté précédemment	BP 2023 Nouvelle proposition	Variations
2020	18 909,80 €	18 909,80 €	0,00 €
2021	147 239,44 €	147 239,44 €	0,00 €
2022	257 000,00 €	99 035,81 €	-157 964,19 €
2023	5 401 009,14 €	1 623 092,00 €	-3 777 917,14 €
2024	815 244,46 €	6 495 987,00 €	5 680 742,54 €
2025	139 131,16 €	652 506,00 €	513 374,84 €
2026	0,00 €	115 922,00 €	115 922,00 €
TOTAL	**6 778 534,00 €**	**9 152 692,05 €**	**2 374 158,05 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

20 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE SYSTEME BILLETIQUE INTEROPERABLE POUR LE RESEAU TAC

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération n°C-2018-141 en date du 4 juillet 2018, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé la réalisation d'un système billettique interopérable pour le réseau TAC.

L'actualisation prévoit :
- une nouvelle répartition des crédits de paiements suite au décalage des facturations,
- une diminution du montant global du programme.

	Voté précédemment en € TTC	BP 2023 Nouvelle proposition en €TTC	Variations
2019-2020	3 794 076,06 €	3 793 276,06 €	-800,00 €
2021	357 246,61 €	357 246,61 €	0,00 €
2022	388 000,00 €	177 479,96 €	-210 520,04 €
2023	144 000,00 €	235 200,00 €	91 200,00 €
TOTAL	**4 683 322,67 €**	**4 563 202,63 €**	**-120 120,04 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

21 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UNE VOIE VERTE

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération n°C-2016-0076 en date du 27 avril 2016 , le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le programme pour la réalisation d'une voie verte.

L'actualisation prévoit :
- Une diminution du montant global du programme due à l'ajustement du montant prévisionnel qui sera facturé à Annemasse-Agglo afin de pouvoir demander la subvention dans le cadre du PA2 pour la réalisation de la voie verte dans la ZAC Étoile.
- Une nouvelle répartition des crédits de paiements.

	Voté précédemment	BP 2023 Nouvelle proposition	Variations
2015-2020	3 493 209,31 €	3 493 209,31 €	0,00 €
2021	117 063,49 €	117 063,49 €	0,00 €
2022	304 225,00 €	180 178,05 €	-124 046,95 €
2023	424 500,00 €	114 800,00 €	-309 700,00 €

2024	286 000,00 €	429 000,00 €	143 000,00 €
2025	986 500,00 €	1 042 280,00 €	55 780,00 €
TOTAL	**5 611 497,80 €**	**5 376 530,85 €**	**-234 966,95 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

22 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA VIARHONA

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération n°C-2019-0034 en date du 29 mars 2019, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé la réalisation des travaux d'aménagement de la ViaRhôna.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements :

Année	Voté précédemment	BP 2023 Nouvelle proposition	Variations
2018-2021	428 144,80 €	428 144,80 €	0,00 €
2022	1 196 756,00 €	759 199,68 €	- 437 556,32 €
2023	3 631 500,00 €	1 865 100,00 €	- 1 766 400,00 €
2024	3 831 500,00 €	5 181 500,00 €	1 350 000,00 €
2025	4 680 499,20 €	5 534 455,52 €	853 956,32 €
TOTAL	**13 768 400,00 €**	**13 768 400,00 €**	**0,00 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

23 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR L'AMENAGEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE ENTRE LA GARE D'ANNEMASSE ET BONNE

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération N° CC_2022_0040 en date du 23 mars 2022, le conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le projet de mise en place d'une ligne de Transport collectif en Site Propre (TCSP) entre la gare d'Annemasse et Bonne.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiement :

Années	Voté précédemment	BP2023 Nouvelle proposition	Variations
2022	336 000,00 €	2 724,27 €	333 275,73 €
2023	568 000,00 €	277 924,00 €	-290 076,00 €
2024	6 791 400,00 €	6 791 400,00 €	0,00 €
2025	5 722 000,00 €	5 722 000,00 €	0,00 €
2026	2 929 600,00 €	3 552 951,73 €	623 351,73 €
TOTAL	**16 347 000, 00 €**	**16 347 000,00 €**	**0,00 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

24 - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA REALISATION DE L'EXTENSION DE LA LIGNE DE TRAMWAY TRANCHE 1 MOELLESULAZ RUE DU PARC

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération n°C-2016-0075 en date du 27 avril 2016, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé l'autorisation de programme pour la réalisation de l'extension de la ligne de tramway tranche 1 Moellesullaz – rue du Parc.

Le montant total de l'opération prévu sur 7 années (de 2016 à 2022) représentait 59 013 988.49 € HT. Les crédits de paiement s'échelonnaient sur la durée prévisionnelle de réalisation du programme.

Les travaux de la phase 1 étant terminés, le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur la clôture de cette autorisation de programme.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la clôture de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la réalisation de l'extension de la ligne de tramway tranche 1 Moellesullaz – rue du Parc pour un montant définitif de 58 781 941.11 €HT.

25 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA PHASE 2 DE LA REALISATION DE L'EXTENSION DE LA LIGNE DE TRAMWAY

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération n°CC_2021_0042 en date du 10 mars 2021, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé les travaux pour la deuxième phase de l'extension de la ligne de Tramway.

L'actualisation prévoit :
- Une augmentation du programme de 2 846 859,24 € du à la révision de prix.
- Une nouvelle répartition des crédits de paiement.

	Voté précédemment	BP 2023 Nouvelle proposition	Variations
Hors apcp (pour mémoire)	1 731 269,75 €	1 985 950,33 €	254 680,58 €
2021	20 261,96 €	20 261,96 €	0,00 €
2022	1 125 100,00 €	951 352,94 €	-173 747,06 €
2023	4 214 351,00 €	2 068 500,00 €	-2 145 851,00 €
2024	10 565 560,00 €	11 624 150,89 €	1 058 590,89 €
2025	17 857 056,00 €	21 776 631,65 €	3 919 575,65 €
2026	269 707,04 €	457 997,80 €	188 290,76 €
TOTAL	**34 052 036,00 €**	**36 898 895,24 €**	**2 846 859,24 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

26 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) AIDES A LA PIERRE - PARC PUBLIC

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération n°C-2019-0037 en date du 27 mars 2019, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le programme d'Aides à la Pierre du parc public.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements et un ajustement des soldes des dossiers antérieurs à 2019, suite à la clôture de ces dossiers :

Année	Voté précédemment	BP 2023 Nouvelle proposition	Variations
2019	179 250,00 €	179 250,00 €	0,00 €
2020	505 500,00 €	505 500,00 €	0,00 €
2021	885 375,00 €	885 375,00 €	0,00 €
2022	991 750,00 €	982 875,00 €	-8 875,00 €
2023	1 500 000,00 €	900 000,00 €	-600 000,00 €
2024	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €
2025	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €
2026	1 312 000,00 €	1 920 875,00 €	608 875,00 €
TOTAL APCP	**8 373 875,00 €**	**8 373 875,00 €**	**0,00 €**
Restes à réaliser 2018	1 696 375,00 €	1 588 125,00 €	-108 250,00 €
TOTAL	**10 070 250,00 €**	**9 962 000,00 €**	**-108 250,00 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

27 - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA MAISON DES SOLIDARITES

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération n°C-2018-0055 en date du 28 mars 2018, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le programme pour la Maison des Solidarités.

La dernière actualisation, approuvée au Conseil Communautaire du 23 mars 2022, prévoyait un montant de l'opération prévu sur 5 années (de 2018 à 2022) de 3 807 100.54 € TTC. Les crédits de paiement s'échelonnaient sur la durée prévisionnelle de réalisation du programme.

Les travaux de la Maison des Solidarités étant terminés, le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur la clôture de cette autorisation de programme.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la clôture de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour les travaux de la Maison des solidarités pour un montant définitif de 3 715 263.76 € TTC.

28 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE CONTOURNEMENT DE VILLE-LA-GRAND ET LE PONT NEUF

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération n°C-2009-0049, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le programme de voirie réalisé dans le cadre de la création de la voie de contournement du centre de Ville la Grand.

L'actualisation prévoit :
- une augmentation de la durée du programme due aux contraintes comptables imposées par la Trésorerie liées aux régularisations d'avance
- une nouvelle répartition des crédits de paiements.

	Voté précédemment	BP 2023 Nouvelle proposition	Variations
2009-2020	975 302,24 €	975 302,24 €	0,00 €
2021	264 168,54 €	264 168,54 €	0,00 €
2022	5 183 000,00 €	4 276 859,14 €	-906 140,86 €
2023	1 723 529,22 €	2 101 000,00 €	377 470,78 €
2024	0,00 €	528 670,08 €	528 670,08 €
TOTAL	**8 146 000,00 €**	**8 146 000,00 €**	**0,00 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

29 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération n°C-2018-0057 en date du 28 mars 2018, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le pro-gramme du Pôle d'Echange Multimodal.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements suite à l'avancée des travaux, et un ajustement de l'enveloppe globale :

Années	Voté précédemment	BP 2023 Nouvelle proposition	Variations
2017-2021 dont dépenses réalisées hors APCP	15 044 236,32 €	15 044 236,32 €	0,00 €
2022	1 582 495,00 €	1 232 908,89 €	-349 586,11 €
2023	487 766,02 €	456 000,00 €	-31 766,02 €
TOTAL APCP	**17 114 497,34 €**	**16 733 145,21 €**	**-381 352,13 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

30 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LA REALISATION D'UN GYMNASE A VETRAZ MONTHOUX

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Par délibération n°C-2020-0040 en date du 26 février 2020, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé la création d'une autorisation de programme et crédits de paiements pour la réalisation d'un gymnase à Vétraz-Monthoux.

L'actualisation prévoit un réajustement des crédits en fonction de l'avancée du projet, ainsi que l'ajustement de l'enveloppe globale, sur la base du chiffrage de l'avant projet définitif d'avril 2022.

Années	Voté précédemment	BP 2023 Nouvelle proposition	Variations
2020	31 636,20 €	31 636,20 €	0,00 €
2021	151 314,03 €	151 314,03 €	0,00 €
2022	615 000,00 €	539 652,01 €	-75 347,99 €
2023	755 000,00 €	1 044 000,00 €	289 000,00 €
2024	4 650 000,00 €	5 729 000,00 €	1 079 000,00 €

2025	2 950 000,00 €	3 200 397,76 €	250 397,76 €
2026	11 441,77 €	8 000,00 €	-3 441,77 €
TOTAL	**9 164 392,00 €**	**10 704 000,00 €**	**1 539 608,00 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

31 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR LE CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES GYMNASES

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Dans le cadre du programme d'amélioration énergétique de son patrimoine, Annemasse-Agglo a engagé une rénovation énergétique de ses 7 gymnases sous la forme d'un contrat de performance énergétique, avec engagement minimal de réduire d'un tiers la consommation énergétique globale de ces équipements. Le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé par délibération n°CC-2022-0041 en date du 23 mars 2022 l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour financer ce projet. La mise à jour prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiement, suite au décalage des travaux.

Années	Voté précédemment	BP 2023 Nouvelle proposition	Variations
2022	80 000,00 €	21 299,88 €	-58 700,12 €
2023	1 922 000,00 €	55 500,00 €	-1 866 500,00 €
2024	1 367 000,00 €	610 900,00 €	-756 100,00 €
2025	561 000,00 €	2 115 000,00 €	1 554 000,00 €
2026	0,00 €	1 127 300,12 €	1 127 300,12 €
TOTAL	**3 930 000,00 €**	**3 930 000,00 €**	**0,00 €**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiement pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique des gymnases conformément au tableau joint en annexe.

B) SERVICE POLITIQUES PARTENARIALES

32 - GROUPEMENT LOCAL DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE POUR L'EXPLOITATION DU TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE - ELECTION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT

Rapporteur : Anny MARTIN / technicien(ne) : Odile BOSSE-PLATIERE

Par délibération n°C-2020-0079 en date du du 22 juillet 2020, le Conseil Communautaire a élu ses représentants auprès du Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS) comme suit :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1- Christian Aebischer 2- Patrick Antoine 3- Gabriel Doublet 4- Christian Dupessey 5- Anny Martin 6- Jean-Michel Vouillot	1- Antoine Blouin 2- Alain Letessier 3- Jacky Tonoli

Par courrier en date du 28 février 2023, suite à ses nouvelles fonctions de Maire de la commune de Gaillard, Antoine Blouin a présenté au Président d'Annemasse Agglo sa démission du poste de délégué suppléant au GLCT TS. Aussi, il convient de procéder à son remplacement.

Conformément à l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

En application de ce même article, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'ÉLIRE Madame Françoise MAGDELAINE (Conseillère Municipale de Gaillard) déléguée suppléante pour représenter Annemasse Agglo auprès du GLCT TS, en remplacement de Monsieur Antoine BLOUIN.

C) DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

33 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE ANNEMASSE AGGLO ET LA MISSION LOCALE DU GENEVOIS POUR LA PERIODE 2023-2025

Rapporteur : Louiza LOUNIS / technicien(ne) : Eléonore MENCUCCI

Le partenariat entre Annemasse Agglo et la Mission Locale, formalisé par une convention pluriannuelle d'objectifs depuis 2002, doit faire l'objet d'une actualisation pour la période 2023-2025. Cette convention a pour objectif de préciser l'ensemble des interventions que l'association s'engage à développer sur l'agglomération annemassienne. Ses interventions sont déterminées par ses statuts de la manière suivante :

« L'association, membre du Service Public de l'Emploi, a pour objet la conduite de toutes activités visant à accompagner les jeunes dans leur accès à la formation, à l'emploi, à l'insertion sociale et à l'autonomie et notamment à :
- Accueillir, informer, conseiller les jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés, pour les aider à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle,
- Simplifier leurs démarches par la mise en place d'un guichet unique et d'un accompagnement individualisé et global,
- Contribuer au recensement des besoins des jeunes dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle,
- Permettre une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises, du marché, les souhaits et formations des jeunes, grâce à la contribution aux diagnostics et à la définition des politiques emploi – formation et à l'intermédiation avec les organismes de formation et les entreprises.
- Étudier et promouvoir des actions répondant aux besoins recensés en formation professionnelle et dans la vie quotidienne (hébergement, déplacements, santé, justice, loisirs...).
- Organiser au plan local un réel partenariat entre les structures et organismes existants, en développant des modes de collaboration, en coordonnant les actions et assurant leur suivi en concertation avec tous les acteurs de la vie sociale, professionnelle, politique et scolaire et en favorisant une cohérence des actions et des interventions.
- Mettre en œuvre les politiques emploi – formation. »

Depuis 2010, la part de subvention des collectivités locales est basée sur la population de la collectivité et sur le nombre de jeunes reçus par la Mission Locale. Sur cette base, les données de référence pour le calcul de la subvention des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice 2023 sont les suivantes :
- 0,99 € par habitant
- 25,62 € par jeune reçu sur l'année n-1

En conséquence, la contribution d'Annemasse Agglo au titre de l'exercice 2023 s'établit à la somme de 125 979,03 €, calculée comme suit : (0,99 € x 93 635 habitants) + (25,62 € x 1299 jeunes accompagnés en 2022).

Pour mémoire, les contributions des précédents exercices s'élevaient à 131 867,99 € en 2020, 132 372,95 € en 2021 et 126 384,54 € en 2022.

Guillaume Mathelier *souligne le travail remarquable de la Mission Locale, qui va bien au-delà du domaine du travail, citant notamment les volets santé et insertion des jeunes dans un réseau. Il se dit inquiet sur les conséquences à venir de la réforme France Travail, notamment sur l'autonomie future des missions locales.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 à intervenir entre Annemasse Agglo et la Mission Locale,

D'AUTORISER le Président d'Annemasse Agglo ou son représentant à signer la présente convention d'objectifs 2023-2025 avec la Mission Locale, ainsi que toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget principal 2023, gestionnaire DSUPV, antenne OSO55, nature 6574.

D) DIRECTION DES MOBILITÉS

34 - PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE POUR LE PROJET VIARHÔNA

Rapporteur : Alain LETESSIER / technicien(ne) : Mélanie BENE

La Communauté d'Agglomération Annemasse - Les Voirons Agglomération est maître d'ouvrage de l'itinéraire cyclable structurant qui s'intégrera à la véloroute ViaRhôna sur son territoire.
La ViaRhôna ou euro-véloroute 17 est un axe européen qui reliera le lac Léman et ses environs à la Mer Méditerranée.

Le tracé sur le territoire d'Annemasse Agglo représente un itinéraire de 20 km environ. Il traversera les communes d'Etrembières, Gaillard, Annemasse, Ambilly, Ville-la-Grand, Juvigny, Saint Cergues et Machilly.

Les aménagements de la ViaRhôna ont été découpés en six tronçons afin de faciliter leurs traitements. Il s'agit de :

- Tronçon 1 : Secteur Etrembières – Pont de Zone à Gaillard
Ce secteur débute au Pas de l'Échelle sur Etrembières à la frontière avec la Suisse, chemin des Vignes du Château, pour rejoindre les bords de l'Arve au pont de Zone à Gaillard. Au Pas de l'Échelle, une antenne est prévue pour rejoindre la gare basse du téléphérique du Salève.

- Tronçon 2 : Secteur bord d'Arve à Gaillard
Le tracé suit le chemin des bords d'Arve pour rejoindre Annemasse. Le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) a réalisé des travaux d'aménagement de la digue de la Châtelaine et du chemin ; les travaux de revêtement pour la ViaRhôna ont été intégrés dans le projet du SM3A et réalisés en 2022.

- Tronçon 3 : Secteur RD 2, rue du Brouaz, Avenue Lachenal à Annemasse et rue du Jura à Ambilly
Une passerelle relie la digue de l'Arve à la rue du Brouaz. Le tracé passe rue de Brouaz et provisoirement rue de Bellevue à Annemasse. Le tracé définitif traversera le long du futur parc urbain, entre la rue du Brouaz et l'avenue Lachenal. Il emprunte ensuite l'avenue Lachenal, rejoint la voie verte existante le long de la rue Louis Armand et se termine rue du Jura à Ambilly.

- Tronçon 4 : Secteur ZAC Etoile à Ambilly, Rotonde et Pont Neuf à Ville-la-Grand
Une voie verte est prévue dans le jardin ferroviaire, le long de la rue de la Rotonde et le long de la rue Albert Hénon puis des voies ferrées jusqu'au PN49.

- Tronçon 5 : Secteur du PN 49 à Ville-la-Grand à Moniaz (St-Cergues)
Le tracé traverse les communes de Ville-la-Grand, Juvigny et Saint-Cergues. Quatre secteurs de ce tronçon seront aménagés en voirie partagée et trois autres seront en voie verte (de la rue du Vieux Moulin au chemin de Marsaz, de Marsaz à la rue du Soleil Levant, de la rue du Soleil Levant à la route des Mottelets).

- Tronçon 6 : Secteur de Moniaz (St-Cergues) à Loisin
Depuis le carrefour chemin de Champ Mégret / RD1 jusqu'au passage sous la RD 1206 en entrée de Machilly, se succéderont : chaussée à voie centrale banalisée (CVCB), bandes cyclables, voie verte. À Machilly une voie verte est prévue jusqu'en surplomb du lac puis le tracé est en voie partagée. Il rejoint ensuite la limite avec Loisin en voie verte.

A ce stade, les études de maîtrise d'œuvre sont en cours, la phase AVP (études d'avant projet) étant finalisée pour l'ensemble de ces secteurs. La phase PRO (études de projet) est en cours sur plusieurs des tronçons, la phase ACT (assistance pour la passation des contrats de travaux) est en cours sur un tronçon.
Le bureau d'études NALDEO, mandaté pour les études de maîtrise d'œuvre, l'est également pour réaliser le dossier d'utilité publique et les documents d'enquête parcellaire.

La mise en œuvre du projet nécessite des emprises foncières. Pour permettre la maîtrise de parcelles concernées, par voie amiable prioritairement ou par voie d'expropriation si nécessaire, Annemasse Agglo est amenée à solliciter auprès de Monsieur le Préfet du département de la Haute-Savoie l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux dont il s'agit.

Pour des questions d'optimisation des procédures administratives, il est proposé de réaliser la phase d'enquête parcellaire concomitamment pour une partie du tracé, ce qui permettra de mutualiser les procédures d'enquêtes publiques. Ainsi, l'enquête sera prescrite suivant les dispositions du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique prévoyant cette possibilité.

L'enquête parcellaire conjointe sera sollicitée auprès de Monsieur le Préfet du département de la Haute-Savoie sur :
- Le tronçon 1,
- Une partie du tronçon 3 le long de la rue du Brouaz,
- Une partie du tronçon 5 sur les communes de Ville-la-Grand et Juvigny.

Certaines parcelles impactées par le projet ne sont pas intégrées à l'enquête parcellaire conjointe car : soit les parcelles appartiennent à une collectivité ou un syndicat, soit le projet sur ces parcelles est déjà réalisé ou en cours de réalisation, soit le projet sur ces parcelles est susceptible d'évoluer du fait d'une interface avec des projets portés par d'autres collectivités à des stades d'avancement insuffisants soit le projet est défini à un stade d'étude insuffisant pour connaître précisément les surfaces. Une enquête parcellaire postérieure pourra être demandée pour ces dernières parcelles.

Les dispositions des Plans Locaux d'Urbanisme, dans lequel est inclus le projet, permettent la réalisation de ce projet. La conformité du projet avec les PLU en vigueur exempte la procédure de mise en compatibilité au titre du Code de l'Urbanisme.

Les travaux de voirie envisagés, qui constituent une infrastructure routière publique d'une longueur supérieure à 10 kilomètres, ont fait l'objet d'une procédure d'examen au cas par cas et feront l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Suite à l'examen au cas par cas, la procédure est exemptée de la réalisation de l'étude d'impact environnementale.

L'enquête publique prescrite suivant les dispositions du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique vise à :
- Présenter au public le projet et les conditions de son insertion dans le milieu environnant,
- Justifier le caractère d'utilité publique du projet afin de valider le principe d'acquisition de terrains privés par Annemasse Agglo,
- Présenter les coûts associés à la réalisation du projet,
- Permettre à chacun de faire connaître ses remarques qui seront reprises au sein du bilan d'enquête dressé par le Commissaire Enquêteur.

Le dossier soumis pour les procédures de Déclaration d'Utilité Publique et d'Enquête Parcellaire conjointe est constitué des documents suivants :
1. Délibération rendue exécutoire
2. Notice explicative justifiant l'utilité publique de l'enquête
3. Plan de situation
4. Plan général des travaux
5. Plan du périmètre de la DUP
6. Caractéristiques des ouvrages les plus importants
7. Appréciation sommaire des dépenses
8. Plan parcellaire
9. Etat parcellaire

Vu le Code de l'expropriation, et notamment ses articles L. 110-1, R.112-4 à R.112-6,

Vu les statuts de la collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité,

Alain Letessier *présente le plan général du parcours des 20 km à réaliser entre Etrembières et Machilly, dont 10,8 km de voies vertes, 1,5 km de bandes cyclables et 7,7 km de voies partagées.*

Le coût estimatif du projet s'élève à 10 904 762 €HT dont 810 000 €HT de frais de maîtrise d'œuvre, 1 075 500 €HT de frais d'acquisition du foncier et 9 019 262 €HT de travaux d'aménagements cyclables. Son financement sera subventionné à hauteur de 6,5 M€ (co-financeurs : fonds européens, Etat, France Relance, Région, Département, Confédération Suisse, CNR et ATMB).

Gabriel Doublet *remercie le Vice-Président en charge des politiques des mobilités pour la présentation de ce projet, très attendu dans le Nord de l'agglomération, après le succès de la voie verte vers Genève.*

Pauline Plagnat-Cantoreggi *rappelle la particularité du tronçon concernant Machilly, commun à deux territoires d'agglomération distincts, et nécessitant des négociations entre élus pour faire avancer les dossiers et proposer un dossier cohérent au Département.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le projet et le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au profit de la communauté d'agglomération Annemasse - les Voirons Agglomération (Annemasse-Agglo) pour la réalisation de l'itinéraire cyclable qui s'intégrera à la vélo route la ViaRhôna sur son territoire,

D'APPROUVER la constitution du dossier d'enquête de DUP, ainsi que du dossier d'enquête parcellaire,

D'APPROUVER lesdits dossiers, joints en annexe de la présente délibération,

D'APPROUVER le lancement d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie l'ouverture d'une enquête publique unique, réalisée au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, regroupant l'enquête publique préalable à la DUP et l'enquête parcellaire, cette enquête parcellaire pouvant être conjointe (pour les tronçons 1 ainsi que pour partie des tronçons 3 et 5) ou postérieure à l'ouverture de l'enquête préalable,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à l'issue de l'enquête publique, à solliciter de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie un arrêté déclarant d'utilité publique les acquisitions nécessaires au projet d'itinéraire cyclable ViaRhôna au profit d'Annemasse-Agglo,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à l'issue de l'enquête publique, à solliciter de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie un arrêté de cessibilité des parcelles nécessaires au projet d'itinéraire cyclable ViaRhôna au profit d'Annemasse-Agglo,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

E) DIRECTION DES RICHESSES HUMAINES

35 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Marion DELACROIX

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer les effectifs à temps complet ou non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

I- Créations de postes

Suite aux entretiens menés par la Direction des Richesses Humaines auprès des directions opérationnelles, après arbitrage du comité de Direction Générale, avis du Président et vote favorable des budgets primitifs 2023, il est proposé la création de 7 postes, comme suit :

Cinq postes sur le budget Principal :

1- Un emploi permanent à temps complet, de travailleur social, catégorie A, filière médico-sociale, grade d'assistant socio-éducatif, au sein de la Direction de la Cohésion Sociale.
Ce poste de travailleur social, avait été créé en 2022 sous forme d'un contrat de projet de 18 mois, dans le cadre d'un dispositif partenarial entre Annemasse Agglo, l'Etat et le Département. L'État s'était à l'époque engagé sur le versement d'une subvention pour 2 ans. Le bilan de ce dispositif d'Accueil de Jour, présenté en janvier 2023, a fait état d'une très nette hausse des fréquentations. L'État a alors affirmé un engagement pérenne sur son montant de subvention réévalué.
Il est donc proposé la suppression du contrat de projet à la faveur de la création d'un emploi pérenne.

2- Un emploi permanent à temps complet de chargé (-e) des relations sociales et des indicateurs RH, catégorie B, filière administrative, grade de rédacteur, au sein de la Direction des Richesses Humaines.
Suite à la désaffiliation d'Annemasse Agglo du centre de Gestion de la Haute-Savoie, l'ensemble des instances de dialogue social sera désormais pris en charge par Annemasse Agglo. Une ressource supplémentaire est donc nécessaire afin d'assurer la mise en place de ces nouvelles instances ainsi que leur organisation et suivi.

3- Un emploi permanent à temps complet d'assistant(-e) de gestion comptable et de direction, catégorie C, filière administrative, grade d'adjoint administratif, au sein de la Direction des Finances, de la Prospective et de l'Évaluation (DFPE).
Suite au redéploiement d'un poste de la Direction des Finances, de la Prospective et de l'Évaluation vers la Direction des Services Techniques en 2021, poste jusqu'alors non remplacé, il est apparu que les missions ne pouvaient être absorbées par l'équipe, et qu'une ressource complémentaire était nécessaire.

4- Un emploi en contrat de projet pour une durée de 3 ans, à temps complet, de Chargé de communication tram, catégorie A, filière administrative, grade d'attaché territorial, au sein de la Direction de la Communication (DC), en partie mutualisé avec la ville d'Annemasse (12,5%).
Dans le cadre des projets de phase 2 du tram et de piétonisation du centre-ville d'Annemasse, une ressource supplémentaire est nécessaire pour mener l'ensemble des actions de communication dédiées à ces deux projets.

5- Un emploi permanent à temps complet de Responsable de la sécurité informatique, catégorie A, filière technique, grade d'ingénieur territorial au sein de la Direction des Systèmes d'Informations et des Usages Numériques (DSIUN), poste mutualisé avec la ville d'Annemasse (50/50).
Ce poste aura vocation à déployer et mettre en place les briques de sécurité du Système d'Informations, notamment dans le cadre du plan France relance / cybersécurité, et d'assurer un suivi et une fonction pérenne autour de la sécurité informatique : supervision, veille et évolution, sensibilisation, documentation, etc.

Deux postes sur le budget des Ordures Ménagères :

1- Un emploi permanent à temps complet d'agent de compostage, catégorie C, filière technique, grade d'adjoint technique, au sein de la Direction de la Gestion des déchets.

Dans le cadre du Schéma Directeur des Déchets (SDD), mis en œuvre depuis 2021, la mise en place de composteurs publics sur le territoire a été planifiée. Cette action du SDD nécessite une ressource supplémentaire afin d'en assurer la logistique, à savoir l'organisation du stockage puis de la distribution des composteurs, qui seront ensuite déployés sur le territoire.

2- Un emploi permanent à temps complet de gardien de déchetterie, catégorie C, filière technique, grade d'adjoint technique, au sein de la Direction de la Gestion des Déchets (DGD).
Suite à la hausse des fréquentations de la déchetterie de Bonne, un moyen supplémentaire est nécessaire sur cette déchetterie.

II – Réajustement du tableau des emplois

Suite à différents recrutements, mobilités internes ou réussites à concours, il est nécessaire d'ajuster les tableaux des effectifs pour 15 postes sur le Budget Principal, 2 postes sur le budget Assainissement, 2 postes sur le budget de l'Eau et 3 postes sur le budget des Ordures Ménagères.

Le besoin d'un chargé de communication pour le Conservatoire ayant évolué, le contrat de projet initialement créé à temps non complet 80% pour une durée de 18 mois est prolongé pour 18 mois supplémentaires.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la mise à jour des tableaux des effectifs présentée en annexe, permettant pour:

Le Budget Principal
- la création de 4 emplois permanents et un emploi non permanent en contrat de projet de trois ans
- la suppression/création de 8 emplois permanents suite à recrutements et mobilités internes
- la suppression/création de 6 emplois non permanents suite à recrutements et mobilités internes
- la prolongation d'un Contrat de Projet pour 18 mois supplémentaires

Le Budget de l'Eau
- la suppression/création de 2 emplois permanents suite à une mobilité interne et une réussite à concours

Le budget de l'Assainissement
- la suppression/création de 2 emplois permanents suite à un recrutement et une réussite à concours

Le budget des Ordures Ménagères
- la création de 2 emplois permanents
- la suppression/création de 3 emplois permanents suite à un recrutement et deux mobilités internes

D'IMPUTER les dépenses au budget Principal, Eau, Assainissement et Ordures Ménagères chapitre 012,

D'AUTORISER ET MANDATER le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

VI. QUESTIONS DIVERSES

A) DATES DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- **Mercredi 26 avril 2023**

- **Mercredi 24 mai 2023**
- **Mercredi 28 juin 2023**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.

La secrétaire de séance

Nadège ANCHISI

Le président

Gabriel DOUBLET



